

Guide de l'ingénierie départementale
« Accompagnement et conseil »
au service des communes et de leurs groupements





Edito



Les contraintes qui pèsent aujourd'hui sur les collectivités imposent de renouveler la mobilisation et la force du « génie public » : **l'ingénierie territoriale.**

Lors des rencontres de territoires initiées en 2016, nous avons pu constater que la qualité des services et des outils départementaux était appréciée dans vos communes et vos intercommunalités. Il était toutefois nécessaire d'en améliorer la lisibilité.

Le Département des Pyrénées-Atlantiques reste le premier partenaire du bloc communal. Conforté par la Loi NOTRe dans son rôle de chef de file des solidarités territoriales et sociales, il a souhaité renforcer l'appui qu'il porte depuis de nombreuses années aux collectivités locales, en mobilisant ses ressources et son expertise en matière d'assistance technique et de conseil auprès des maîtres d'ouvrage.

Ce guide recense les différents domaines dans lesquels nos services départementaux peuvent vous accompagner, afin de vous aider dans la formalisation, le montage et le suivi de vos projets. Il a vocation à proposer un cadre clair et simple d'accès des savoir-faire et des compétences de nos agents.

Cette initiative se veut au service de toutes les collectivités et de leurs habitants. Elle prend en compte vos besoins émergents, et mutualise les connaissances et les compétences présentes sur le terrain, pour une action publique plus efficiente, au service d'un développement équilibré des Pyrénées-Atlantiques.

Ce guide illustre l'ambition du Conseil départemental : contribuer, à vos côtés, au dynamisme, au développement et à l'attractivité de notre territoire.

En travaillant en parfaite coopération, en mutualisant nos moyens, nous favoriserons l'émergence de projets répondant à ces enjeux.

Jean-Jacques LASSERRE

Président du Conseil départemental



Méthodologie

Les champs d'intervention de l'ingénierie proposée par le Département des Pyrénées-Atlantiques couvrent l'ensemble des domaines sur lesquels la collectivité détient des compétences et une capacité d'expertise avérée.

Le panel de services consiste en une large offre de conseil et d'assistance ponctuels, en amont du projet dans sa phase préparatoire : analyse du besoin exprimé, de l'opportunité du projet, estimation de sa faisabilité, identification des procédures à suivre, mobilisation des ressources et des compétences nécessaires.

Il peut s'agir aussi d'une aide ponctuelle sur des questions techniques particulières au cours de la réalisation du projet.

L'accompagnement fourni ne peut, en aucun cas, être assimilé à une conduite d'opération ou à une maîtrise d'œuvre. Le Département choisit, en effet, de collaborer avec ses partenaires publics ou privés en capacité d'apporter des réponses et d'œuvrer à la meilleure complémentarité des interventions de chacun. Ainsi, le bénéficiaire pourra, le cas échéant être accompagné, dans la mise en œuvre des missions du présent guide par des structures tierces.

Ce soutien à la maîtrise d'ouvrage laisse à celle-ci l'exercice entier de ses responsabilités.

L'ensemble des interventions techniques réalisées par les équipes pluridisciplinaires du Conseil départemental s'exerce **en pleine gratuité**.

3 questions à Thierry CARRERE

*Conseiller départemental
délégué à l'aide aux collectivités
et à l'ingénierie territoriale*



Pourquoi proposer une ingénierie départementale ?

Les différentes réformes territoriales, la complexité des réglementations, le retrait effectif de l'ingénierie de l'Etat rendent de plus en plus difficile l'exercice de la maîtrise d'ouvrage publique. Aussi, en tant que chef de file des solidarités territoriales, le Département marque ici sa volonté et son ambition à porter un aménagement du territoire équilibré, riche de ses complémentarités et attentif à n'oublier personne. Plus que jamais, l'échelon géographique de notre institution montre toute sa force : avoir une vue large et multi-sectorielle, ainsi qu'une vision à long terme qui garantissent une juste place pour tous.

Dans quelle logique l'ingénierie départementale s'inscrit-elle ?

Elle est dans la continuité des missions de soutien et d'accompagnement que le Département développe en direction de tous les territoires, et s'appuie sur les savoir-faire de ses équipes. L'ingénierie constitue une nouvelle porte d'entrée grâce à laquelle, au-delà du soutien

financier éventuel, il nous semble être en capacité d'éclairer les choix et d'aider la prise de décision de tous les maîtres d'ouvrage publics. En tant que Maire, je sais toute l'utilité de ce soutien renforcé au quotidien.

Quelles en sont les perspectives ?

L'ingénierie territoriale proposée par le Département n'est pas une offre de plus ; elle est un complément utile à la richesse d'expertise déjà présente sur notre territoire. En effet, en partenariat avec les autres structures de l'ingénierie publique, et sans empiéter sur les champs d'intervention des structures privées, les agents départementaux accompagneront les collectivités sur les premières phases de mises en œuvre de leurs projets. Il s'agira notamment de les aider à formaliser leurs besoins, d'envisager les premières procédures à conduire, ou de s'entourer des compétences indispensables.

Elle sera, enfin, un relais privilégié d'échanges d'informations essentielles au Département pour lui permettre le travail prospectif de pilotage de ses politiques publiques.



LE FONDEMENT DE L'ENGAGEMENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL AUPRÈS DE VOUS

- Etre garant de la solidarité entre et avec les territoires.
- Apporter un accompagnement et des conseils à vos interrogations, en toute neutralité.

LE CONCEPT DE L'INGÉNIERIE DÉPARTEMENTALE

- Une offre de prestations dans de nombreuses thématiques.
- Une mobilisation réactive des expertises et des savoir-faire des équipes départementales.
- Une mise à disposition de méthodes, d'outils adaptés à vos besoins, à votre idée et/ou à votre projet, pour une mise en œuvre optimisée.
- Une mise en relation avec les acteurs partenaires du Département, en fonction de la nature de votre projet.

COMMENT BÉNÉFICIER DE L'INGÉNIERIE DÉPARTEMENTALE ?

1

**DEMANDES
d'intervention**

ingenierie64@le64.fr
05 59 11 40 39 ou Agents de terrain



2

**REDACTION
d'une Fiche d'intervention**

(identité demandeur,
besoin, planning, livrable)



A QUEL MOMENT LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL PEUT-IL INTERVENIR ?



1 - Au lancement de la réflexion sur un projet

Analyse du besoin exprimé et de son opportunité, conseil de 1^{er} niveau : identification des étapes et des démarches à suivre, des ressources techniques et financières à mobiliser...



2 - Au stade de la phase préparatoire du projet

Appui à la rédaction d'un cahier des charges pour la consultation de prestataire(s) et aux choix du (des) candidat(s).



3 - Au stade des études préalables

Appui technique lors des études de faisabilité et les demandes de financement.



4 - Durant la phase opérationnelle

Soutien ponctuel dans le suivi des missions d'un prestataire, dans la recherche de solutions face à d'éventuelles difficultés techniques rencontrées.

3

INTERVENTIONS après acceptation

(agents départementaux + partenaires si nécessaire)

4

REMISE D'UN LIVRABLE

(note technique, compte-rendu) en fin de mission



Sommaire

1 - AMÉNAGEMENT ET HABITAT

1 - 01	Projets de territoire	P 12
1 - 02	Espaces publics et centre bourg	P 13
1 - 03	Bâtiments civils et culturels	P 14
1 - 04	Aménagement foncier	P 15
1 - 05	Logements locatifs sociaux	P 16
1 - 06	Logements locatifs communaux	P 17
1 - 07	Logements locatifs communaux conventionnés	P 18

2 - VOIRIE ET MOBILITÉS DOUCES

2 - 01	Entretien et réparation de la voirie	P 22
2 - 02	Entretien et réparation d'ouvrages d'art	P 23
2 - 03	Routes départementales en agglomération	P 24
2 - 04	Gestion de la voirie et de la circulation	P 25
2 - 05	Itinéraires cyclables	P 26

3 - ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

3 - 01	Exercice de la compétence eau potable	P 30
3 - 02	Exercice de la compétence assainissement	P 31
3 - 03	Biodiversité et paysage	P 32
3 - 04	Espaces naturels sensibles	P 33
3 - 05	Procédures environnementales	P 34
3 - 06	Gestion des espèces envahissantes	P 35
3 - 07	Déchets : prévention et reconquête des milieux dégradés	P 36
3 - 08	Prévention de la production des déchets inertes, gestion de la trame grise	P 37

4 - SOLIDARITÉS HUMAINES

4 - 01	Accueil collectif petite enfance	P 40
4 - 02	Prévention spécialisée	P 41
4 - 03	Action sociale de territoire	P 42
4 - 04	Maison de santé pluridisciplinaire	P 43
4 - 05	Autonomie : personnes âgées et handicapées	P 44

5 - ECONOMIE LOCALE ET ATTRACTIVITE

5 - 01	Commerces de proximité	P 48
5 - 02	Circuits courts et filière locale	P 49
5 - 03	Infrastructures d'accueil pour les entreprises	P 50
5 - 04	Immobilier d'entreprises	P 51
5 - 05	Développement touristique	P 52

6 - DEVELOPPEMENT CULTUREL ET SPORTIF

6 - 01	Programmes d'actions linguistiques	P 56
6 - 02	Projets d'enseignement artistique	P 57
6 - 03	Bibliothèques/Médiathèques : aménagement	P 58
6 - 04	Bibliothèques/Médiathèques : gestion	P 59
6 - 05	Gestion des archives	P 60
6 - 06	Restauration d'édifices et d'objets protégés	P 61
6 - 07	Valorisation du patrimoine	P 62
6 - 08	Aménagements sportifs	P 63
6 - 09	Sites et itinéraires de sports et loisirs de nature	P 64

7 - OUTILS SPÉCIFIQUES

7 - 01	Coopération transfrontalière et internationale	P 68
7 - 02	Financements européens	P 69
7 - 03	Agenda 21	P 70
7 - 04	Restauration collective : hygiène et sécurité	P 71
7 - 05	Restauration collective : aménagement d'un service	P 72



Hôtel du Midi

Hôtel Restaurant Bar

AMENAGEMENT ET HABITAT

- 1 - 01 Projets de territoire
- 1 - 02 Espaces publics et centre bourg
- 1 - 03 Bâtiments civils et cultuels
- 1 - 04 Aménagement foncier
- 1 - 05 Logements locatifs sociaux
- 1 - 06 Logements locatifs communaux
- 1 - 07 Logements locatifs communaux conventionnés



1 - 01 / Projets de territoire

► Les bénéficiaires

Groupements de communes et EPCI

► Les opérations concernées

Etudes prospectives de territoires

► Les prestations proposées

Accompagnements méthodologique et technique pour la définition d'un projet de territoire

► Les niveaux d'intervention possibles

Lancement de la réflexion

- Prise de contact/1^{er} entretien
- Conseil sur les méthodes, l'organisation et les données de référence existantes

Définition et formalisation du besoin

- Apport méthodologique pour la réalisation du diagnostic de territoire
- Appui pour l'identification et la hiérarchisation des besoins et des enjeux
- Aide à la pré-construction d'un programme d'actions

Accompagnement ciblé

- Avis sur le cahier des charges
- Appui au choix du prestataire
- Présentation des financements possibles
- Identification des acteurs et des compétences nécessaires à la réalisation du projet

Guides de référence

Schéma Départemental de l'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP)

Schémas sectoriels départementaux, plans et programmes d'actions nationaux thématiques

1 - 02

Espaces publics et centre bourg



▶ Les bénéficiaires

Communes rurales et EPCI

▶ Les opérations concernées

Projets d'aménagement global
Etudes, travaux d'embellissement et
d'aménagement d'espaces publics

▶ Les prestations proposées

Aide à la définition, méthode d'élaboration de
projet, procédures et démarches à suivre

▶ Les niveaux d'intervention possibles

Lancement de la réflexion

- Prise de contact/1^{er} entretien
- Conseil sur les 1^{es} procédures à conduire

Définition et formalisation du besoin

- Visite sur site
- Aide à la définition du besoin
et à sa formalisation
- Présentation des procédures
- Présentation des financements possibles
- Identification des acteurs et des compétences
nécessaires à la réalisation du projet

Etudes préalables

- Lien avec les autres services ou acteurs
concernés par le projet
- Participation ponctuelle aux réunions des
études de conception

Phase opérationnelle

- Présence ponctuelle aux réunions

1 - 03 / Bâtiments civils et culturels

► Les bénéficiaires

Communes rurales et EPCI

► Les opérations concernées

Projets de rénovation, réhabilitation, construction de bâtiments scolaires et de bâtiments communaux : mairies, salles multi-activités, églises non classées et non inscrites, cimetières

► Les prestations proposées

Aide à la définition, méthode d'élaboration de projet, procédures et démarches à suivre

► Les niveaux d'intervention possibles

Lancement de la réflexion

- Prise de contact/1^{er} entretien
- Conseil sur les 1^{res} procédures à conduire

Définition et formalisation du besoin

- Visite sur site
- Appui à la définition du besoin et à sa formalisation
- Présentation des procédures
- Présentation des financements possibles
- Identification des acteurs et des compétences nécessaires à la réalisation du projet

Etudes préalables

- Lien avec les autres services ou acteurs concernés par le projet
- Participation ponctuelle aux réunions des études de conception

Phase opérationnelle

- Présence ponctuelle aux réunions

1 - 04

Aménagement foncier

- ▶ **Les bénéficiaires**
Communes, Commissions communales et intercommunales
- ▶ **Les opérations concernées**
Mise en œuvre de procédures ou d'opérations d'aménagement foncier, agricole, forestier, environnemental, en zone rurale ou péri-urbaine
- ▶ **Les prestations proposées**
Aide à l'identification des besoins, définition, méthode d'élaboration de projet, procédures et démarches à suivre
- ▶ **Les niveaux d'intervention possibles**
Lancement de la réflexion
 - Prise de contact/1^{er} entretien
 - Réunion d'information sur les procédures et les modes d'aménagement

Définition et formalisation du besoin

- Visite sur site
- Entretien avec les élus locaux, les propriétaires et exploitants
- Aide à la définition du besoin et à sa formalisation
- Identification des acteurs et des compétences nécessaires à la réalisation du projet

Accompagnement ciblé

- Tenue de réunions publiques

Etudes préalables

- Avis sur les cahiers des charges et appui au choix des prestataires

Guides de référence

Code rural et de la pêche maritime
Guide ANATAF



1 - 05 / Logements locatifs sociaux

► Les bénéficiaires

Communes et EPCI

► Les opérations concernées

Production de logements locatifs sociaux sous maîtrise d'ouvrage des bailleurs sociaux

► Les prestations proposées

Aide à la définition, méthode d'élaboration d'un projet d'habitat durable, procédures et démarches à suivre

► Les niveaux d'intervention possibles

Lancement de la réflexion

- Prise de contact/1^{er} entretien

Définition et formalisation du besoin

- Visite sur site
- Participation à l'évaluation de la cohérence du projet et de son éligibilité en fonction de la réglementation et de sa localisation
- Présentation des différents portages juridiques, de l'intervention du bailleur social
- Présentation de la politique Habitat du Département
- Identification des acteurs et des compétences nécessaires à la réalisation du projet

Etudes préalables

- Avis sur l'analyse technique, économique et financière du projet présenté par le maître d'œuvre
- Préconisations pour s'assurer de l'équilibre et de la viabilité économique du projet et de la production d'une offre durable

Guides de référence

Plan Départemental de l'Habitat, plans locaux de l'habitat, politique départementale de l'habitat, délégation de compétence des aides à la pierre, Code de la construction et de l'habitation.

1 - 06

Logements locatifs communaux



Les bénéficiaires

Communes de moins de 2 000 habitants

Les opérations concernées

Réhabilitation de logements locatifs communaux conventionnés PALULOS

Création de logements locatifs communaux conventionnés PLUS

Les prestations proposées

Aide à la définition, méthode d'élaboration d'un projet d'habitat durable, procédures et démarches à suivre

Les niveaux d'intervention possibles

Lancement de la réflexion

- Prise de contact/1^{er} entretien
- Information et conseil sur les procédures

Définition et formalisation du besoin

- Visite sur site
- Participation à l'évaluation du besoin et à l'éligibilité du projet en fonction de la réglementation et des modalités d'intervention
- Présentation de la politique Habitat du Département
- Identification des acteurs et des compétences nécessaires à la réalisation du projet

Etudes préalables

- Aide à la validation technique, économique et financière du projet présenté par le maître d'œuvre
- Préconisation pour la viabilité économique du projet et de la production d'une offre durable

Guides de référence

Plan Départemental de l'Habitat, plans locaux de l'habitat, politique départementale de l'habitat, délégation de compétence des aides à la pierre, Code de la construction et de l'habitation.

1 - 07 / Logements locatifs communaux conventionnés

► Les bénéficiaires

Communes de moins de 2 000 habitants, propriétaires de logements locatifs conventionnés

► Les opérations concernées

Travaux d'amélioration de performance énergétique et d'adaptation du logement occupé, liés à la perte d'autonomie et au handicap

► Les prestations proposées

Aide à la définition, méthode d'élaboration d'un projet d'habitat durable, procédures et démarches à suivre

► Les niveaux d'intervention possibles

Lancement de la réflexion

- Prise de contact/1^{er} entretien
- Présentation du dispositif du règlement Habitat du Département

Définition et formalisation du besoin

- Visite sur site
- Identification et évaluation du besoin
- Avis sur les préconisations techniques : diagnostic de performance énergétique, nature des travaux
- Avis sur le modèle économique du projet

Études préalables

- Aide à l'analyse des études préalables nécessaires à la réalisation du projet

Guide de référence

Règlement Habitat du Conseil départemental





2

VOIRIE ET MOBILITES DOUCES

- 2 - 01 Entretien et réparation de la voirie
- 2 - 02 Entretien et réparation d'ouvrages d'art
- 2 - 03 Routes départementales en agglomération
- 2 - 04 Gestion de la voirie et de la circulation
- 2 - 05 Itinéraires cyclables

2 - 01

Entretien et réparation de la voirie



▶ Les bénéficiaires

Communes de moins de 5 000 habitants

▶ Les opérations concernées

Toute opération d'entretien, de renouvellement des couches de chaussées ou de réparation de la voirie

▶ Les prestations proposées

Conseil pour l'entretien de la voirie
Aide à la définition de la programmation de renouvellement de couches de chaussées
Diagnostics et aide à la décision pour les réparations de voirie

▶ Les niveaux d'intervention possibles

Lancement de la réflexion

- Prise de contact/1^{er} entretien
- Conseils techniques

Définition et formalisation du besoin

- Visite sur site
- Analyse technique de la situation et conseil sur les actions à mener
- Présentation des procédures à respecter
- Identification des acteurs et des compétences nécessaires à la réalisation du projet
- Aide au choix du type de consultation

Etudes préalables

- Conseil sur les études à mener
- Aide à la programmation du renouvellement des couches de chaussées
- Production de ratios financiers

Phase opérationnelle

- Présence éventuelle aux réunions

Guides de référence

A titre indicatif règlement de voirie départementale
Code de la voirie routière
Code des marchés publics

2 - 02 / Entretien et réparation des ouvrages d'art

► Les bénéficiaires

Communes de moins de 5 000 habitants

► Les opérations concernées

Toute opération d'entretien ou de réparation des ouvrages en lien avec la voirie

► Les prestations proposées

Conseil pour l'entretien des ouvrages
Aide à la définition des travaux de réparation des ouvrages

► Les niveaux d'intervention possibles

Lancement de la réflexion

- Prise de contact/1^{er} entretien
- Conseil technique

Définition et formalisation du besoin

- Visite sur site
- Analyse technique de la situation et conseil sur les actions à mener
- Présentation des procédures à respecter et des éventuelles contraintes de calendrier
- Identification des acteurs et des compétences nécessaires à la réalisation du projet

Etudes préalables

- Production de ratios financiers
- Conseil sur les études à mener

Phase opérationnelle

- Présence éventuelle aux réunions

Guides de référence

Code de la voirie routière
Loi sur l'eau

2 - 03

Routes départementales en agglomération



► Les bénéficiaires

Communes de moins de 5 000 habitants

► Les opérations concernées

Tout projet d'aménagement en agglomération situé sur le réseau départemental

► Les prestations proposées

En amont des projets des collectivités, conseil à l'élaboration des aménagements sur route départementale

► Les niveaux d'intervention possibles

Lancement de la réflexion

- Prise de contact/1^{er} entretien
- Conseil technique

Définition et formalisation du besoin

- Visite sur site
- Conseil sur les actions à mener, les étapes du projet, les procédures à suivre
- Présentation du règlement de voirie départementale
- Identification des acteurs et des compétences nécessaires à la réalisation du projet.

Etudes préalables

- Conseil sur l'approche globale des aménagements pressentis
- Aide à l'appréciation des enjeux de sécurité routière (y compris trafic)

Phase opérationnelle

- Présence éventuelle aux réunions
- Conseil technique sur l'élaboration du projet établi par le maître d'œuvre

Guides de référence

Règlement de voirie départementale, règles et guide de conception routière
Code des marchés publics

2 - 04 / Gestion de la voirie et de la circulation

► Les bénéficiaires

Communes de moins de 5 000 habitants

► Les opérations concernées

Assistance pour la gestion de la voirie

Modification des circulations ou des conditions de circulation

► Les prestations proposées

Conseils techniques

Modèles de documents

► Les niveaux d'intervention possibles

Lancement de la réflexion

- Prise de contact/1^{er} entretien

Définition et formalisation du besoin

- Conseil sur l'opportunité des modifications envisagées et leurs conséquences, sens de circulation, sécurité routière, accès... (police de voirie)
- Conseil sur la réglementation relative à la publicité extérieure, aux enseignes et pré-enseignes
- Identification des acteurs et des compétences nécessaires pour la mise en œuvre et la gestion des pièces administratives

Accompagnement ciblé

- Proposition de modèles d'arrêtés de circulation, permission de voirie

Guides de référence

A titre indicatif règlement de voirie départementale

Code de la voirie routière

2 - 05

Itinéraires cyclables



► Les bénéficiaires

Communes rurales et EPCI

► Les opérations concernées

Aménagements et équipements cyclables
Valorisation des équipements auprès de tout public
Opérations de sensibilisation à la pratique du vélo

► Les prestations proposées

Aide à la définition, à la méthode d'élaboration de projets, procédures et démarches à suivre
Appui à la diffusion de l'information au public

► Les niveaux d'intervention possibles

Lancement de la réflexion

- Prise de contact/1^{er} entretien
- Conseils sur l'opportunité et la méthodologie

Définition et formalisation du besoin

- Visite sur site
- Aide à la définition du besoin et à sa formalisation
- Présentation du cadre réglementaire
- Présentation du schéma vélo du Département
- Appui à la recherche de financements
- Identification des acteurs et des compétences nécessaires à la réalisation du projet

Etudes préalables

- Conseil sur les types d'études à mener
- Conseil technique pour les aménagements et les équipements
- Avis sur les cahiers des charges
- Appui au choix des prestataires

Phase opérationnelle

- Conseil ponctuel
- Participation à l'élaboration de contenu pour les outils d'information
- Participation à la définition d'opérations de sensibilisation

Guides de référence

Schéma départemental
Fiches techniques existantes du CEREMA





ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

- 
- 3 - 01 Exercice de la compétence eau potable
 - 3 - 02 Exercice de la compétence assainissement
 - 3 - 03 Biodiversité et paysage
 - 3 - 04 Espaces naturels sensibles
 - 3 - 05 Procédures environnementales
 - 3 - 06 Gestion des espèces envahissantes
 - 3 - 07 Déchets : prévention et reconquête des milieux dégradés
 - 3 - 08 Prévention de la production des déchets inertes, gestion de la trame grise

3 - 01

Exercice de la compétence eau potable



▶ Les bénéficiaires

EPCI, Communes et Syndicats

▶ Les opérations concernées

Toute action relative à l'exercice de la compétence eau potable dont l'aide à la structuration de compétences transférées (EPCI)

▶ Les prestations proposées

Gestion patrimoniale et planification des besoins

- Appui à l'élaboration du programme d'actions annuel du service à partir du bilan des réalisations antérieures
- Appui à la réalisation d'études stratégiques : diagnostics, schémas directeurs...
- Appui à l'élaboration des documents d'urbanisme
- Appui à la définition des mesures de protection des aires d'alimentation des captages d'eau potable et à leur suivi

Mise en œuvre des programmes annuels (investissements, actions)

- Appui technique à l'organisation de la conduite des programmes de travaux pour l'eau potable
- Appui technique sur des questionnements particuliers

Exploitation des ouvrages et équipements

- Appui technique pour le suivi régulier du système d'alimentation en eau et pour la résolution de dysfonctionnements

Règlementaire, contractuel

- Appui à la production de documents spécifiques règlementaires ou contractuels
- Appui sur des questionnements particuliers

Structuration de la compétence

- Aide à l'inventaire et mise à disposition des informations disponibles
- Avis technique sur les documents spécifiques établis

Guides de référence

La documentation et les réglementations en vigueur



3 - 02 / Exercice de la compétence Assainissement

► Les bénéficiaires

EPCI, Communes et Syndicats

► Les opérations concernées

Toute action relative à l'exercice de la compétence assainissement : collectif, non collectif et pluvial dont l'aide à la structuration de compétences transférées (EPCI)

► Les prestations proposées

Gestion patrimoniale et planification des besoins

- Appui à l'élaboration du programme d'actions annuel du service à partir du bilan des réalisations antérieures
- Appui à la réalisation d'études stratégiques : diagnostics, schémas directeurs...
- Appui à l'élaboration des documents d'urbanisme

Mise en œuvre des programmes annuels (investissements, actions)

- Appui technique à l'organisation de la conduite des programmes de travaux pour l'assainissement collectif, pluvial et pour des opérations groupées d'assainissement non collectif
- Appui technique sur des questionnements particuliers

Exploitation des ouvrages et équipements d'assainissement collectif

- Appui technique pour le suivi régulier des réseaux et stations de traitement des eaux usées, des boues et pour la résolution de dysfonctionnements
- Visites, bilans sur le terrain
- Communication des résultats des investigations et des synthèses

Contrôle des systèmes d'assainissement non collectif

- Conseil sur les filières de traitement et pour les rejets dans le domaine public départemental
- Appui technique sur la mise en œuvre du service
- Mise à disposition d'outils

Règlementaire, contractuel

- Appui à la production de documents spécifiques règlementaires ou contractuels
- Appui sur des questionnements particuliers

Structuration de la compétence

- Aide à l'inventaire et mise à disposition des informations disponibles
- Avis technique sur les documents spécifiques établis

Guides de référence

La documentation et les réglementations en vigueur

3 - 03 Biodiversité et paysage

▶ Les bénéficiaires

Communes et EPCI

▶ Les opérations concernées

Projets d'aménagement, révision des documents d'urbanisme, études sur la biodiversité (ABC par exemple...)

▶ Les prestations proposées

Porter à connaissances sur le patrimoine naturel
Soutien méthodologique

▶ Les niveaux d'intervention possibles

Lancement de la réflexion

- Prise de contact/1^{er} entretien

Définition et formalisation du besoin

- Aide à la définition du besoin et à sa formalisation
- Mobilisation des données existantes
- Identification des acteurs partenaires du Département disposant des compétences nécessaires à la réalisation du projet

Accompagnement ciblé

- Aide à la définition de solutions techniques
- Avis sur la production d'outils de partage et de consultation

Guides de référence

L'Atlas départemental du paysage
Bases de données, SIG existant



3 - 04 / Espaces naturels sensibles

► Les bénéficiaires

Communes et EPCI

► Les opérations concernées

Opérations de protection des espaces naturels incluant l'acquisition foncière, l'amélioration de la connaissance du patrimoine naturel, la gestion des sites et leur valorisation

► Les prestations proposées

Appui technique pour identifier les besoins et l'opportunité de créer un espace naturel sensible sur le territoire

► Les niveaux d'intervention possibles

Lancement de la réflexion

- Prise de contact/1^{er} entretien

Définition et formalisation du besoin

- Entretiens avec les élus municipaux
- Visites de terrain

Accompagnement ciblé

- Tenue de réunions publiques
- Animation « à la carte » sur le territoire

Etudes préalables

- Diagnostic et plan de gestion : avis sur le cahier des charges et aide au choix du prestataire

Guide de référence

Code de l'urbanisme

3 - 05

Procédures environnementales



▶ Les bénéficiaires

Communes et EPCI

▶ Les opérations concernées

Projets ayant un impact environnemental

▶ Les prestations proposées

Appui aux maîtres d'ouvrage publics pour appréhender les procédures administratives réforme de l'enquête publique, examen au cas par cas, dossier d'incidences Natura 2000, séquence ERC..., étude d'impact, autorité environnementale, dossier Loi sur l'Eau, passage en Commission des sites

▶ Les niveaux d'intervention possibles

Lancement de la réflexion

- Prise de contact/1^{er} entretien

Définition et formalisation du besoin

- Aide à la définition du besoin et à sa formalisation
- Mise en relation avec les agents et les administrations concernées
- Avis sur le cahier des charges et aide au choix des prestataires
- Aide au plan de financement et calendrier d'exécution

Accompagnement ciblé

- Proposition de solutions techniques
- Conseils d'exploitation quant aux mesures compensatoires préconisées



3 - 06 /Gestion des espèces envahissantes

▶ Les bénéficiaires

Communes et EPCI

▶ Les opérations concernées

Gestion, traitement, éradication des espèces exotiques envahissantes

▶ Les prestations proposées

Diffusion des connaissances fondamentales et appliquées

Transmission de guides, de protocoles à suivre

Proposition de prestataires de services, de coût indicatif

▶ Les niveaux d'intervention

Lancement de la réflexion

- Contact téléphonique et échange de mails

Définition et formalisation du besoin

- Aide à la définition du besoin et à sa formalisation
- Mise en relation avec les partenaires ayant rencontré des problèmes semblables

Accompagnement ciblé

- Aide à la définition de solutions techniques
- Mise à disposition de fiches d'alerte
- Protocole à instaurer pour une étude ou un chantier

Guide de référence

Base de données du territoire des Pyrénées-Atlantiques

3 - 07

Déchets : prévention et reconquête des milieux dégradés



Les bénéficiaires

Communes et EPCI

Les opérations concernées

Projets ayant un impact environnemental : anciennes décharges, décharges en activité, sols pollués sur l'espace public, friches industrielles...

Les prestations proposées

Sensibilisation sur les responsabilités
Les actions de prévention à envisager pour le territoire : évaluation des carences/solutions. Assistance dans le dimensionnement et l'élaboration du projet, première approche d'un scénario technique
Appui à la reconquête des milieux dégradés, renaturation, phyto management

Les niveaux d'intervention possibles

Lancement de la réflexion

- Prise de contact/1^{er} entretien
- Visite sur site, géo référencement, projet sous format SIG
- Information en termes de réglementation et de responsabilités

Définition et formalisation du besoin

- Aide à la définition du besoin et à sa formalisation
- Proposition d'une méthodologie en lien avec le contexte
- Identification des acteurs et des compétences nécessaires à la réalisation du projet
- Avis sur le cahier des charges et aide éventuelle au choix des prestataires
- Aide à la construction du plan de financement et du calendrier d'exécution

Accompagnement ciblé

- Proposition de solutions techniques à partir de l'échantillonnage géomatique
- Conseils dans l'éco-réhabilitation
- Participation ponctuelle aux réunions

Guides de référence

Code de l'environnement
Plan régional de prévention et de gestion des déchets
Guide européen du Landfill mining



3 - 08 /Prévention de la production des déchets inertes, gestion de la trame grise*

*Transport et recyclage des déchets inertes

▶ Les bénéficiaires

Communes et EPCI

▶ Les opérations concernées

Projets d'organisation des filières du BTP (Evitement, réemploi, recyclage, enfouissement) sur un territoire, axe de cheminement poids lourds, délais...

Appui à l'élaboration du lot déchets dans le marché public travaux

▶ Les prestations proposées

Sensibilisation sur les responsabilités

Les actions de prévention à envisager par un diagnostic et l'évaluation des carences/solutions, secteurs protégés

Accompagnement dans le dimensionnement et l'élaboration du projet, première approche d'un scénario technique

▶ Les niveaux d'intervention

Lancement de la réflexion

- Prise de contact/1^{er} entretien
- Visite sur site, géo référencement, projet sous format SIG
- Information en termes de réglementation et de responsabilités

Définition et formalisation du besoin

- Aide à la définition du besoin et à sa formalisation
- Proposition d'une méthodologie en lien avec le contexte
- Identification des acteurs et des compétences nécessaires à la réalisation du projet
- Avis sur le cahier des charges et aide éventuelle au choix des prestataires
- Aide à la construction du plan de financement et du calendrier d'exécution

Accompagnement ciblé

- Proposition de solutions techniques à partir de l'échantillonnage géomatique
- Conseils dans les critères de recherche de sites
- Participation ponctuelle aux réunions

Guide de référence

Guides de référence

Code de l'environnement

Plan régional de prévention et de gestion des déchets





4 SOLIDARITÉS HUMAINES

- 4 - 01 Accueil collectif petite enfance
- 4 - 02 Prévention spécialisée
- 4 - 03 Action sociale de territoire
- 4 - 04 Maison de santé pluridisciplinaire
- 4 - 05 Autonomie : personnes âgées et handicapées



4 - 01 / Accueil collectif petite enfance

► Les bénéficiaires

Communes et EPCI

► Les opérations concernées

Projet de création d'un établissement ou service d'accueil pour enfants de moins de six ans : multi-accueils, micro-crèches, crèches familiales ou d'un lieu collectif d'accueils avec des assistantes maternelles (MAM)

► Les prestations proposées

Aide à l'évaluation de l'opportunité de création d'une nouvelle structure sur un territoire
Accompagnements technique et méthodologique dans le projet de création d'une structure

► Les niveaux d'intervention possibles

Lancement de la réflexion

- Prise de contact/1^{er} entretien
- Conseil de 1^{er} niveau/réunion d'information

Définition et formalisation du besoin

- Appui pour la définition des objectifs du projet,
- Appui méthodologique et technique pour la création d'une structure
- Evaluation de l'autorisation ou l'avis d'ouverture par le Conseil départemental ou de l'agrément permettant à une assistante maternelle d'exercer en MAM

Etudes préalables

- Appui méthodologique à l'analyse des besoins petite enfance du territoire
- Aide à l'étude d'opportunité
- Partage du diagnostic social territorial

Accompagnement ciblé

- Avis sur l'adéquation du projet avec les besoins petite enfance du territoire
- Appui technique au montage du projet et de l'action
- Évaluation de la possibilité d'intégrer l'action au projet social de territoire porté par le Département
- Mise en relation avec les partenaires et financeurs potentiels
- Aide à la préparation du dossier pour l'examen de la demande d'autorisation ou d'avis d'ouverture auprès du Département ou à celui relatif à l'évaluation de l'agrément de personnes souhaitant exercer en MAM

Guides de référence

Schéma départemental Enfance Famille et son Projet départemental pour la petite enfance
Les projets sociaux de territoire portés par les sept Services Départementaux des Solidarités Et de l'Insertion (SDSEI)
Guide de la petite enfance : outil Etat, Conseil départemental, CAF

4 - 02 Prévention spécialisée



► Les bénéficiaires

Communes et EPCI

► Les opérations concernées

Mise en place d'une mission d'observation pour réaliser un état des lieux et proposer des préconisations concernant des dynamiques de jeunes qui peuvent se mettre en danger et/ou qui posent problème dans des espaces publics repérés

► Les prestations proposées

Accompagnement méthodologique et technique pour l'élaboration d'une mission d'observation

► Les niveaux d'intervention possibles

Lancement de la réflexion

- Prise de contact/1^{er} entretien
- Réunion de concertation : Département / mission prévention et association de prévention intervenant sur le territoire concerné

Définition et formalisation du besoin

- Appui pour la définition du besoin repéré
- Proposition d'une modalité d'observation et d'intervention ponctuelle

Etudes préalables

- Aide au repérage des difficultés de jeunes pris dans des processus de tension et/ou de rupture qui ne trouvent pas de réponse dans les dispositifs de droit commun

Accompagnement ciblé

- Mise en place d'une mission d'observation par les équipes de prévention spécialisée avec lesquelles le Département a conventionné et proposition d'un programme d'actions

Guides de référence

Schéma départemental Enfance Famille et son projet départemental de prévention spécialisée
Projets sociaux de territoire portés par les sept Services Départementaux des Solidarités Et de l'Insertion (SDSEI)



4 - 03 / Action sociale de territoire

► Les bénéficiaires

Communes et EPCI

► Les opérations concernées

Projet social et action sociale innovante

► Les prestations proposées

Accompagnement technique et méthodologique dans l'élaboration d'un projet social, d'une action sociale innovante ainsi que dans les demandes de financement

► Les niveaux d'intervention possibles

Lancement de la réflexion

- Prise de contact/1^{er} entretien
- Conseil de 1^{er} niveau/réunion d'information

Définition et formalisation du besoin

- Appui pour la définition des objectifs du projet ou des intentions
- Appui pour envisager un contenu des actions à mener
- Orientation et mobilisation des partenaires
- Outils financiers mobilisables

Etudes préalables

- Appui méthodologique à l'analyse des besoins sociaux du territoire concerné
- Partage du diagnostic social territorial

Accompagnement ciblé

- Avis sur l'adéquation du projet avec les besoins sociaux du territoire
- Aide au montage du projet et de l'action
- Évaluation de la possibilité d'intégrer l'action au projet social de territoire porté par le Département
- Mise en relation avec les partenaires et financeurs potentiels

Guides de référence

Schéma départemental de l'Autonomie
Schéma départemental de l'Enfance Famille
Plan départemental Insertion, Pacte territorial
Insertion et les 7 pactes territoriaux locaux de
l'Insertion

Les projets sociaux de territoire portés par les
sept Services Départementaux des Solidarités
Et de l'Insertion (SDSEI)

4 - 04

Maison de santé pluridisciplinaire



► Les bénéficiaires

Communes et EPCI

► Les opérations concernées

Soutien à la définition d'un projet territorial de santé

► Les prestations proposées

Accompagnement sur les études préliminaires à la création de Maisons de santé pluridisciplinaires : élaboration d'un projet territorial de santé défini par le biais d'une étude, généralement réalisée par un bureau d'études spécialisé, comprenant un état des lieux/diagnostic et le projet de santé (définition des besoins par les professionnels de santé)

Actions collectives de coordination (démarche de réseaux), de communication ou de prévention dans le cadre de la lutte contre la désertification médicale

► Les niveaux d'intervention possibles

Lancement de la réflexion

- Prise de contact/1^{er} entretien
- Conseil de 1^{er} niveau/réunion d'information

Définition et formalisation du besoin

- Appui pour la définition des objectifs du projet
- Présentation des outils financiers mobilisables

Etudes préalables

- Appui méthodologique à l'analyse des besoins sociaux du territoire

Accompagnement ciblé

- Avis sur l'adéquation du projet au cahier des charges de l'ARS
- Aide au montage du projet et de l'action
- Mise en relation avec les partenaires et financeurs potentiels

Guides de référence

Schéma départemental de l'Autonomie
Projets sociaux de territoire portés par les sept Services Départementaux des Solidarités Et de l'Insertion (SDSEI)
Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public.

4 - 05 / Autonomie : personnes âgées et handicapées

Les bénéficiaires

Communes, EPCI, Centres communaux et intercommunaux d'action sociale et bailleurs sociaux

Les opérations concernées

Projet de collectivité ou élaboration de documents cadres : ABS, SCOT, PDH, PLH, PLU...

Structuration de l'offre d'établissements et/ou de services existante sur un territoire, Création d'une offre d'établissement ou de service ainsi que de logements intermédiaires
Prévention de la perte d'autonomie, soutien aux aidants
Lutte contre l'isolement des personnes âgées

Les prestations proposées

Production de données statistiques actualisées
Fourniture d'éléments réglementaires, financiers et stratégiques
Communication d'exemples et de références de projets existants similaires
Accompagnement technique pour les logements adaptés (fiche 1-07 page 16)

Les niveaux d'intervention possibles

Lancement de la réflexion

- Prise de contact/1^{er} entretien
- Information et conseil de 1^{er} niveau

Définition et formalisation du besoin

Information sur : les orientations en matière de planification territoriale, les financements potentiels, les axes prioritaires en matière de prévention selon les territoires assortis d'exemples et de références
Conseil sur l'opportunité du projet

Etudes préalables

Fourniture de données statistiques spécifiques au territoire

Accompagnement ciblé

Identification des modalités de réalisation et outils juridiques adaptés à la nature du projet
Information spécifique sur les principes généraux de ces outils,
Participation ponctuelle à des réunions

Guides de référence

Code de l'Action Sociale et des Familles
Schéma départemental de l'Autonomie, plans et dispositifs spécifiques
Projets Sociaux de Territoire portés par les sept Services Départementaux des Solidarités Et de l'Insertion (SDSEI)
Programme régional de la santé
Programme coordonné de prévention de la conférence des financeurs







5 ÉCONOMIE LOCALE ET ATTRACTIVITÉ

- 5 - 01 Commerces de proximité
- 5 - 02 Circuits courts et filière locale
- 5 - 03 Infrastructures d'accueil pour les entreprises
- 5 - 04 Immobilier d'entreprises
- 5 - 05 Développement touristique

5 - 01 Commerces de proximité



► Les bénéficiaires

Communes et EPCI

► Les opérations concernées

Elaboration d'une offre de services et de commerces de proximité

► Les prestations proposées

Accompagnement technique des collectivités dans leur réflexion sur les besoins et les services manquants, sur la complémentarité à l'échelle de l'EPCI

Accompagnement dans le cadre de la construction du modèle économique et financier

► Les niveaux d'intervention possibles

Lancement de la réflexion

- Prise de contact/1^{er} entretien

Définition et formalisation du besoin

- Visite sur site
- Analyse du territoire et des offres actuelles
- Réflexion sur l'opportunité, les besoins, la faisabilité technique et financière
- Conseil sur les services à apporter, exemple de ce qui se fait sur d'autres communes

Accompagnement ciblé

- Accompagnement dans le cadre de la réflexion sur le modèle économique et financier de ces nouveaux commerces
- Accompagnement dans l'analyse des projets (business plans) des divers porteurs de projets



5 - 02 / Circuits courts et filière locale

► Les bénéficiaires

Communes et EPCI

► Les opérations concernées

Mise en valeur de la production alimentaire locale et développement de la commercialisation de celle-ci via des équipements dédiés : marché de plein vent, tiers lieux permettant la vente des produits, réhabilitation d'un bâtiment existant, création d'un magasin de producteurs...

► Les prestations proposées

Accompagnement technique des collectivités dans leur démarche
Ingénierie relative à la construction du modèle économique et financier des outils envisagés

► Les niveaux d'intervention possibles

Lancement de la réflexion

- Lancement de la réflexion : prise d'un premier contact
- Visite sur site

Définition et formalisation du besoin

- Aide à la définition et formalisation du besoin
- Examen des aspects réglementaire et juridique selon la nature du projet

Accompagnement ciblé

- Identification de structures à même de conseiller techniquement le bénéficiaire dans la construction de son projet et de réaliser une étude correspondant au besoin préalablement déterminé
- Transmission des contacts des structures identifiées
- Accompagnement du porteur de projet dans l'analyse des propositions produites tout au long de l'étude et dans sa prise de décisions
- Suivi des avancées de la démarche

5 - 03

Infrastructures d'accueil pour les entreprises



► Les bénéficiaires

EPCI

► Les opérations concernées

Mise en œuvre d'infrastructures d'accueil pour les entreprises :

zones d'activités économiques, pépinière/hôtel d'entreprises

► Les prestations proposées

Accompagnement technique
Aide à l'ingénierie financière

► Les niveaux d'intervention possibles

Lancement de la réflexion

- Prise de contact/1^{er} entretien

Définition et formalisation du besoin

- Aide à la définition du besoin et à sa formalisation
- Avis sur l'opportunité de la création d'une ZAE ou d'une infrastructure d'accueil type pépinière d'entreprises
 - Avis sur son implantation géographique, sa taille
 - Conseil pour les prestations de l'infrastructure et la vocation à donner
 - Conseil dans la rédaction du cahier des charges, essentiellement sur la partie « définition du projet, vocation »



5 - 04 / Immobilier d'entreprises

► Les bénéficiaires

EPCI

► Les opérations concernées

Structuration des services

Mise en place d'outils et de stratégies

Mise en œuvre d'une convention de délégation d'aide à l'immobilier d'entreprises

► Les prestations proposées

Accompagnement technique dans le cadre de la rédaction

d'un règlement d'intervention d'aide à l'immobilier d'entreprises

► Les niveaux d'intervention possibles

Lancement de la réflexion

- Accompagnement des EPCI dans leur réflexion
- Retour sur les aides octroyées sur leur territoire depuis 2010
- Benchmark des conventions mises en œuvre sur l'ensemble du territoire

Définition et formalisation du besoin

- Aide à la définition des besoins et à sa formalisation
- Appui au choix des activités éligibles

Accompagnement ciblé

- Aide à la rédaction du règlement d'aide à l'immobilier d'entreprises : choix des bénéficiaires, assiette d'intervention...

5 - 05 Développement touristique



Le Département a confié le déploiement de sa politique touristique à l'Agence d'attractivité et de Développement Touristiques (AaDT) Béarn - Pays basque.

L'AaDT s'inscrit dans une logique de services orientée vers les acteurs du territoire afin d'accompagner les démarches de projets et de progrès par des conseils individualisés ou collectifs.

Le catalogue de services proposera, depuis 2018, les actions d'accompagnement suivantes :

- **La connaissance du marché et de son positionnement**

Evaluer le potentiel touristique local, les retombées économiques, la qualité de l'offre, conduire des enquêtes à la demande afin de connaître le profil des visiteurs.

- **La promotion de son territoire**

Accroître sa visibilité sur les supports de communication de l'AaDT, être partenaire des campagnes de communication, appui en termes de stratégie de communication.

- **La qualité, vecteur de développement**

Améliorer l'attractivité de la destination par l'élévation du niveau qualitatif : obtention de la marque Qualité Tourisme, des labels Tourisme et Handicaps, Villes et Villages Fleuris, Eco label Européen, Petites Cités de Caractère et autres labels.

- **La maîtrise des outils numériques pour une meilleure performance**

Maîtriser les outils d'e-marketing, la création de sites internet et autres

solutions numériques, création de widgets et de flux de syndication afin d'enrichir les sites web.

- **La consolidation d'une stratégie d'investissement et de développement**

Sécuriser les investissements publics par un conseil sur divers projets d'investissements ou de développement : définition du projet, orientation du porteur de projet, voire rédaction d'un cahier des charges avec choix de l'intervenant et suivi de la mission.

- **Le développement de son activité commerciale**

Mettre en place une stratégie de marketing/communication, optimiser sa commercialisation (AOC64), mieux se vendre sur la Place de Marché Elloha.

Pour plus de précision vous pouvez consulter le site professionnel de l'AaDT

www.pro.tourisme64.com

Ou contacter :

**L'Agence d'attractivité
et de Développement Touristiques
2 allée des Platanes - 64100 Bayonne**

ou

**12 boulevard hauterive - 64000 Pau
Tél : 05.59.30.0130
infos@tourisme64.com**







6

DEVELOPPEMENT CULTUREL ET SPORTIF

- 
- 6 - 01 Programmes d'actions linguistiques
 - 6 - 02 Projets d'enseignement artistique
 - 6 - 03 Bibliothèques/Médiathèques : aménagement
 - 6 - 04 Bibliothèques/Médiathèques : gestion
 - 6 - 05 Gestion des archives
 - 6 - 06 Restauration d'édifices et d'objets protégés
 - 6 - 07 Valorisation du patrimoine
 - 6 - 08 Aménagements sportifs
 - 6 - 09 Sites et itinéraires de sports et loisirs de nature



DEVELOPPEMENT CULTUREL ET SPORTIF



6 - 01 / Programmes d'action linguistique

OCCITAN

▶ Les bénéficiaires

Communes et EPCI

▶ Les opérations concernées

Valorisation de l'usage de l'occitan dans les projets portés par les territoires : enseignement, crèches, EHPAD, saisons et espaces culturels, patrimoine, tourisme

▶ Les prestations proposées

Accompagnement dans la définition et l'animation d'un projet d'action linguistique de territoire

▶ Les niveaux d'intervention possibles

Lancement de la réflexion

- Prise de contact/visite sur site
- Information sur la démarche et les enjeux de la politique du Département, de soutien à la langue et à la culture béarnaise/gasconne/occitane

Définition et formalisation du besoin

- Pré diagnostic en fonction des besoins
- Aide à la définition des priorités du projet linguistique et culturel

Accompagnement ciblé

- Aide à la définition des objectifs du projet, participation ponctuelle aux réunions
- Conseil et mise à disposition de documents de référence

- Avis sur le cahier des charges
- Participation éventuelle au choix du prestataire

Etudes préalables

- Prise en compte des différentes contraintes techniques et réglementaires
- Appui à la rédaction d'un pré-programme d'actions

Guides de référence

Schéma départemental, guides, plan départemental, règlements techniques spécifiques, Conventions Education nationale / collectivités

BASQUE

Le Département est membre fondateur du GIP Office Public de la Langue Basque, aux côtés de l'Etat, la Région et la CAPB.

L'OPLB assure une mission d'ingénierie auprès des communes, établissements publics, associations, entreprises... pour le développement de la transmission et de l'usage de la langue basque.



CONTACT :

eep-oplbmintzaira.fr

2, allée des Platanes 64100 BAYONNE

Tél: 05 59 31 18 34

6 - 02 / Projets d'enseignement artistique

► Les bénéficiaires

EPCI

► Les opérations concernées

Structuration des enseignements artistiques sur un territoire

► Les opérations concernées

Accompagnement pour la structuration de l'offre d'enseignement artistique dans la perspective d'être éligible au schéma départemental

► Les niveaux d'intervention possibles

Lancement de la réflexion

- Prise de contact/1^{er} entretien
- Présentation du schéma de développement des enseignements artistiques

Accompagnement ciblé

- Construction et formalisation des étapes pour atteindre l'objectif
- Aide à la mise en œuvre des étapes de structuration

Etudes préalables

- Elaboration d'un diagnostic sur l'offre
- Proposition de préconisations pour atteindre l'objectif d'éligibilité au schéma départemental

Exploitation

- Accompagnement dans la création et la mise en œuvre des outils d'évaluation

Guide de référence

Schéma départemental de développement des enseignements artistiques

6 - 03

Bibliothèques/ Médiathèques : aménagement



► Bénéficiaires

Communes et EPCI

► Les opérations concernées

Les projets de création, de rénovation ou d'amélioration des bibliothèques ou des médiathèques

Les prestations proposées

- Conseil et appui à la définition des besoins en termes de moyens, d'espaces, de services et de collections

Les niveaux d'intervention possibles

► Lancement de la réflexion

- Conseil de 1^{er} niveau
- Informations sur les recommandations nationales en fonction de la population à desservir et/ou sur la mise en œuvre d'un service de lecture publique

Définition et formalisation du besoin

- Participation à la réalisation d'un état des lieux
- Conseil pour le montage financier

Accompagnement ciblé

- Accompagnement dans la définition des objectifs et des moyens du projet scientifique et culturel

Etudes préalables

- Information sur les contraintes techniques, réglementaires et financières afin de décider de la faisabilité du projet
- Avis sur le cahier des charges
- Participation éventuelle au choix des prestataires
- Appui à la rédaction du pré-programme

Guide de référence

Schéma départemental de la lecture publique

6 - 04 / Bibliothèques/ Médiathèques : gestion

► Les bénéficiaires

Communes et EPCI

► Les opérations concernées

Gestion des établissements : collections, multimédia, accueil du public, les équipes, l'animation

► Les prestations proposées

Accompagnement pour une gestion optimale

► Les niveaux d'intervention possibles

Lancement de la réflexion

- Prise de contact/1^{er} entretien
- Conseil de 1^{er} niveau
- Information de base sur la gestion d'un service de lecture publique, les nouveaux usages et services

Définition et formalisation du besoin

- Aide à la définition des grandes orientations du projet
- Information sur les financements existants, les contraintes techniques et réglementaires

Etudes préalables

- Conseil pour l'écriture d'un projet d'établissement
- Identification des acteurs et des compétences nécessaires pour la mise en œuvre du projet

Accompagnement ciblé - conseils sur :

- l'action culturelle et le montage de projets
- le développement de l'accueil des publics, des collections et du numérique
- les mises en réseau intercommunales
- les ressources humaines : professionnels, bénévoles
- l'évaluation et les statistiques

Guide de référence

Schéma départemental de la lecture publique

6 - 05 Gestion des archives

► Les bénéficiaires

Communes et EPCI

► Les opérations concernées

Toute opération de récolement, d'élimination, de conservation préventive ou curative ainsi que de communication

► Les prestations proposées

Accompagnement pour une gestion optimale en complémentarité avec les services des archives du Centre de gestion

► Les niveaux d'intervention possibles

Lancement de la réflexion

- Prise de contact /1^{er} entretien
- Conseil de 1^{er} niveau

Définition et formalisation du besoin

- Analyse de la demande en fonction du cadre réglementaire
- Proposition de documents de référence explicités

Accompagnement ciblé

- Proposition de modèle de bordereau d'élimination, de récolement, de convention de dépôt,...
- Visite sur site dans le cas d'un aménagement d'un local, examen approfondi de documents
- Préconisation sur les pratiques adaptées à la situation
- Aide à la décision pour le choix de prestataires : restauration de documents, classement d'archives ...

Guides de référence

Code du Patrimoine, articles L212-6 et L212-10

Instruction DAF/DPACI/RES/2009/018 relative au tri et à la conservation des archives produites par les services communs à l'ensemble des collectivités territoriales

Préconisations DGP/SIAF/2014/006 relatives au tri et à la conservation des archives produites par les communes et structures intercommunales dans leurs domaines d'activité spécifiques.





6 - 06 / Restauration d'édifices et d'objets protégés

▶ Les bénéficiaires

Communes et EPCI propriétaires ou disposant d'un bail emphytéotique

▶ Les opérations concernées

Restaurations effectuées sous le contrôle de l'Etat, les travaux d'entretien réalisés avec un maître d'œuvre et les projets d'ouverture au public

▶ Les prestations proposées

Information sur la procédure relative à la restauration des Monuments Historiques (MH)

Accompagnement dans la réflexion pour l'accessibilité et la valorisation touristique des sites patrimoniaux

▶ Les niveaux d'intervention possibles :

Lancement de la réflexion

- Prise de contact / 1^{er} entretien/ visite sur site
- Information sur la procédure à suivre en matière de MH
- Présentation des dispositifs départementaux

Définition et formalisation du besoin

- Présentation et orientation vers les différents acteurs susceptibles d'être associés à la démarche
- Réflexion sur l'accessibilité des sites et sur leur valorisation auprès du public

Accompagnement ciblé

- Identification des compétences nécessaires à la mise en œuvre du projet

Etudes préalables

- Participation ponctuelle aux différentes phases de l'étude préalable

Guides de référence

Code du patrimoine, Schéma départemental du Patrimoine, Règlement départemental de soutien financier aux communes

6 - 07

Valorisation du patrimoine



▶ Les bénéficiaires

Communes et EPCI

▶ Les opérations concernées

Aménagements scénographiques
Opérations de valorisation patrimoniale à caractère touristique : animations, actions éducatives ...

▶ Les prestations proposées

Conseil, orientation et assistance technique et administrative

▶ Les niveaux d'intervention possibles

Lancement de la réflexion

- Prise de contact / 1^{er} entretien / visite sur site
- Présentation des dispositifs d'accompagnement du Département

Définition et formalisation du besoin

- Présentation et orientation vers les différents acteurs susceptibles d'être associés à la démarche
- Réflexion liée aux enjeux de valorisation patrimoniale et touristique
- Benchmark

Accompagnement ciblé

- Identification des acteurs et compétences nécessaires à la mise en œuvre du projet

Etudes préalables

- Avis sur les documents de consultation pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage

Guides de référence

Code du patrimoine,
Schéma départemental
du Patrimoine, Règlements
d'intervention du Département



DEVELOPPEMENT CULTUREL ET SPORTIF

6 - 08 / Aménagements sportifs et de loisirs

► Les bénéficiaires

Communes et EPCI

► Les opérations concernées

Réhabilitation, extension, création d'équipements sportifs ou d'un site de sport loisir dans le cadre d'un aménagement global de l'espace public

► Les prestations proposées

Primo conseil lors de l'élaboration du projet

► Les niveaux d'intervention possibles

Lancement de la réflexion

- Prise de contact/1^{er} entretien
- Visite sur site si besoin

Définition et formalisation du besoin

- Appui à la définition du besoin pour les équipements sportifs et dans le cadre d'une réflexion sur un aménagement global pour les sites de sport loisir
- Avis sur l'opportunité et le dimensionnement de l'équipement sportif et le traitement paysager pour les sites de sport loisir
- Présentation des procédures et des financements possibles
- Identification et mise en relation avec les acteurs et les compétences nécessaires à la réalisation du projet

Etudes préalables

- Participation ponctuelle aux réunions
- Appui au préalable sur la fiche conseil du CAUE pour les sites de sport loisir

Guides de référence

Code du sport, code de l'urbanisme
Les normes des Fédérations sportives



DEVELOPPEMENT CULTUREL ET SPORTIF

6 - 09 / Sites et itinéraires de sports et loisirs de nature

► Les bénéficiaires

Communes et leurs groupements

► Les opérations concernées

Opérations de planification, d'aménagement et de valorisation des espaces, sites et itinéraires pour la pratique des sports et loisirs de nature, incluant la maîtrise foncière, l'équipement et la prise en compte de l'environnement

► Les prestations proposées

Appui technique pour identifier les besoins et l'opportunité en matière de développement des sports et loisirs de nature sur le territoire ainsi que pour la planification des aménagements et leur valorisation

► Les niveaux d'intervention possibles

Lancement de la réflexion

- Prise de contact/1^{er} entretien

Définition et formalisation du besoin

- Entretiens avec les élus et les services
- Visites de terrain

Accompagnement ciblé

- Participation aux réunions multi-partenariales
- Mise en relation avec les acteurs du sport, du tourisme et de l'environnement
- Aide ponctuelle, tout au long de la réalisation des projets sur des points techniques particuliers

Etudes préalables

- Diagnostic et plan de gestion : avis sur le cahier des charges et aide éventuelle au choix du prestataire

Guides de référence

Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI)
Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (PDIPR)







7 OUTILS SPECIFIQUES

- 7 - 01 **Coopération transfrontalière et internationale**
- 7 - 02 **Financements européens**
- 7 - 03 **Agenda 21**
- 7 - 04 **Restauration collective : hygiène et sécurité**
- 7 - 05 **Restauration collective : aménagement d'un service**

7 - 01

Coopération transfrontalière et internationale



▶ Les bénéficiaires

Communes et EPCI

▶ Les opérations concernées

Projets de coopération transfrontalière et internationale

▶ Les prestations proposées

Accompagnement technique dans l'élaboration du projet et des demandes de financement

▶ Les niveaux d'intervention possibles

Lancement de la réflexion

- Prise de contact/réunion d'information
- Conseil de 1^{er} niveau

Définition et formalisation du besoin

- Appui pour la définition des orientations et le contenu des actions
- Recherche de partenaires
- Outils financiers mobilisables

Accompagnement ciblé

- Accompagnement au montage de projets et des dossiers de financement
- Conseil pour la rédaction du projet
- Mise en relation avec les financeurs potentiels

Guides de référence

Schéma départemental, guides, plan départemental, règlements techniques spécifiques

7 - 02 / Financements européens

► Les bénéficiaires

Communes et EPCI

► Les opérations concernées

Tout type de projet pouvant faire l'objet de financements européens

► Les prestations proposées

Informations et conseils sur les dispositifs en amont d'une opération

► Les niveaux d'intervention possibles

Accompagnement ciblé

- Analyse du besoin exprimé
- Informations sur les aspects réglementaires
- Proposition de fonds mobilisables en fonction de la nature du projet, de son portage, de sa localisation...
- Mise en perspective des points de vigilance
- Transmission de la documentation adéquate et nécessaire
- Orientation vers le service instructeur concerné

Guides de référence

Documentation et réglementation européennes, nationales et régionales

7 - 03

Agenda 21



► Les bénéficiaires

Communes et EPCI

► Les opérations concernées

Elaboration d'un programme d'actions transversal dans une démarche participative

► Les prestations proposées

Conseil au cours de chaque étape de progression de l'Agenda 21 local en appui au comité de pilotage, au comité technique ou à la commission en charge de son élaboration

► Les niveaux d'intervention possibles

Lancement de la réflexion

- Prise de contact/1^{er} entretien
- Présentation de l'Agenda 21 départemental, de celui d'une commune de taille identique
- Présentation des grandes étapes de la démarche Agenda 21

Définition et formalisation du besoin

- Avis sur les cahiers des charges pour sélectionner un prestataire ou recruter un chargé de mission qui animera la démarche

Accompagnement ciblé

- Appui à la définition des objectifs de l'Agenda 21 à partir du cadre de référence national
- Participation ponctuelle aux réunions

Études préalables

- Présentation des outils de la participation citoyenne pour un diagnostic territorial partagé

Guides de référence

Cadre national de référence des Agenda 21 locaux
Référentiel national d'évaluation des Agenda 21 locaux
Guide de l'Ademe sur les Plans Climat-Air-Energie-Territorial

Les Objectifs de Développement Durable (ODD) adoptés par l'ONU en septembre 2015



7 - 04

Restauration collective : hygiène et sécurité

▶ Les Bénéficiaires

Communes et EPCI

▶ Les opérations concernées

Hygiène, sécurité et qualité alimentaire en restauration collective (école, cuisine centrale)

▶ Les prestations proposées

Diagnostic et conseil sur la mise en place d'un Plan de Maîtrise Sanitaire (PMS)

▶ Les niveaux d'intervention possibles

Lancement de la réflexion

- Prise de contact/1^{er} entretien
- Conseil de 1^{er} niveau

Définition et formalisation du besoin

- Visite sur site
- Appui pour l'analyse de l'existant

Etudes préalables

- Information sur les évolutions réglementaires
- Avis sur le PMS et le système de traçabilité en place
- Aide à l'élaboration du système documentaire
- Appui pour la détermination des points critiques et leur maîtrise
- Mise à disposition de documents types : procédure, modes opératoires et fiches d'enregistrement

Accompagnement ciblé

- Avis sur le projet du Plan de Maîtrise Sanitaire

Guide de référence

Plan de Maîtrise Sanitaire départemental





7 - 05 / Restauration collective : aménagement d'un service

► Les Bénéficiaires

Communes et EPCI

► Les opérations concernées

Ouverture ou agrandissement d'un service de restauration collective ou d'une cuisine centrale

► Les prestations proposées

Accompagnement pour l'organisation des espaces de production, du réfectoire et de l'estimation des besoins en personnel

► Les niveaux d'intervention possibles

Lancement de la réflexion

- Prise de contact/1^{er} entretien
- Conseil de 1^{er} niveau

Définition et formalisation du besoin

- Visite sur site
- Aide à l'analyse du fonctionnement existant et des besoins exprimés
- Aide à la qualification du besoin et au dimensionnement du projet

Etudes préalables

- Information sur les différentes contraintes techniques et réglementaires
- Conseil pour la rédaction d'un pré-programme
- Mise à disposition de documents en adéquation avec le projet

Guides de référence

Guides, plan départemental, règlements techniques spécifiques



Les services départementaux intervenant

- ▶ **Direction des Territoires et du cadre de vie**
Mission Ingénierie et développement des territoires
Mission Habitat
Mission Valorisation du patrimoine et du cadre de vie
Mission Coopération transfrontalière et extérieure
Mission Agriculture, agroalimentaire et aménagement foncier
Mission Ressources en financements, veille et observation
- ▶ **Direction des Routes et infrastructures**
Les cinq Unités techniques départementales
- ▶ **Direction Enfance, famille et santé publique**
Service Protection Maternelle Infantile et santé publique
Service Prévention et protection
- ▶ **Direction de l'Autonomie**
Service des Actions territoriales pour l'autonomie et la santé
Service des Equipements sociaux et médico-sociaux
Services des Prestations sociales à l'autonomie
Les sept Services Départementaux des Solidarités Et de l'Insertion
- ▶ **Direction de la Culture, Jeunesse et Sport**
Mission Actions culturelles, langues régionales
Mission Lecture publique
Mission Sport, jeunesse et vie associative
Mission Aménagement numérique
Service des Archives départementales
- ▶ **Direction de l'Éducation et des collèges**
Mission Fonctionnement des collèges
- ▶ **Direction générale des Services**
Equipe Agenda 21

Les partenaires associés

Agence d'attractivité et de Développement Touristiques (AàDT), Syndicat Mixte Ouvert : SMO « La Fibre », APGL, AUDAP, CAUE, EPFL Béarn Pyrénées et EPFL Pays basque, OPLB, Office 64 de l'Habitat, SDEPA, SEPA, SoliHa

ingenierie64@le64.fr



GUIDE INGÉNIERIE

Édition juin 2020

Département des Pyrénées-Atlantiques

64, avenue Jean Biray

64058 Pau Cedex 9

4, allée des Platanes - BP 431

64104 Bayonne Cedex

